



## Publication de jugements

Par **Véner**, le **01/10/2020** à **13:42**

Bonjour, je voudrais savoir si les sites dédiés sont tenus de publier des décisions de justice que je voudrais rendre accessibles, si se vérifie à la source auprès des Tribunaux la conformité des documents fournis et plus généralement comment faire pour rendre publics ces jugements dans le cadre d'une affaire de droit des sociétés/droit immobilier jugée par le tribunal judiciaire?

Par **Zénas Nomikos**, le **01/10/2020** à **17:04**

Bonjour,

je pense au JAL : journal des annonces légales.

Je pense aussi au BODACC : Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales : demander au greffe du tribunal de commerce ou du tribunal judiciaire.

Par **Visiteur**, le **01/10/2020** à **17:14**

Bonjour

Pour mémoire, les décisions de justice sont en principe publiques puisqu'elles sont rendues au nom de la République française.

Cependant, un arrêté du 9 octobre 2002 impose l'anonymisation des décisions de justice lors de leur publication.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/publication-internet-decisions-justice-constitutive-25761.htm>